loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

(Texte)

M. J.-A. CRÈTE (Saint-Maurice-Laflèche): Monsieur l'Orateur, le 11 février dernier, parlant sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je prenais une attitude définie au sujet de la conscription et du plébiscite.

Je désire faire savoir, disais-je ce jour-là, que je demeure irréductiblement opposé à toute mesure de conscription pour service outre-mer, et que je ne demanderai pas à mes électeurs de me libérer des engagements que j'ai pris antérieurement à ce sujet.

J'exprimais aussi l'opinion que la conscription n'augmenterait pas beaucoup nos effectifs, qu'elle nuirait à notre effort de guerre en détruisant l'unité nationale, qu'elle affaiblirait l'enthousiasme du peuple à participer à cet effort, qu'elle mettrait en danger le pacte fédératif et qu'elle pourrait enfin accroître la vulnérabilité du Canada qui, de l'avis de nos experts militaires, était susceptible d'être attaqué par l'ennemi.

Des VOIX: Très bien!

M. CRÈTE: Que s'est-il passé depuis pour justifier l'abandon du volontariat? A mon sens, rien du tout.

Au moment où nous avons des centaines de milliers de Canadiens qui servent dans toutes nos forces armées pour outre-mer, au moment où le Canada vient de subir des attaques de sous-marins dans le Saint-Laurent, on propose de faire disparaître la dernière restriction relative à la conscription et d'accorder au Gouvernement l'autorité d'envoyer ce qui reste chez nous de jeunes gens mobilisables.

On nous répète qu'il ne s'agit pas encore de la conscription. Cette affirmation me fait penser au cas du malade à qui le médecin trouve chaque jour une légère amélioration et que l'on trouve mort, un matin, des suites de cette légère amélioration.

Une brève revue de l'histoire politique des vingt-cinq dernières années nous autorise à croire fermement que l'abrogation de la clause 3 de la loi de mobilisation de 1940 veut dire l'imposition de la conscription pour service outre-mer.

## M. GAUTHIER: Sans aucun doute!

M. CRÈTE: En 1914, le Canada est entré en guerre contre l'Allemagne et ses alliés. A ce moment-là, les aînés se le rappellent et les plus jeunes l'ont appris par l'histoire, tous les chefs politiques canadiens nous assurèrent que jamais nous n'aurions la conscription pour service outre-mer.

Mêmes garanties en 1915 et 1916. Au début de 1917, on procéda à l'enregistrement national.

[L'non. M. Ilsley.]

Nous nous souvenons encore des assurances formelles que l'on donna à l'épiscopat de la province de Québec, à l'effet que l'enregistrement national ne servirait jamais à des fins conscriptionnistes. A ces promesses se rattachent de pénibles souvenirs, car cette même année 1917 ne s'était pas écoulée qu'une loi de conscription était votée par le Parlement canadien.

Ce n'est pas mon intention de vous rappeler les événements de cette triste période, qui ont laissé au cœur des Canadiens des blessures encore vives.

Le 11 novembre 1918, les cloches de nos églises sonnaient à toute volée pour annoncer au monde la fin des hostilités. L'armistice était signé. Le monde civilisé, ébranlé dans ses assises, endeuillé par la perte de millions d'êtres humains, ruiné dans ses trésors historiques et dans ses biens matériels, reprenait le cours de la vie normale. Toutes les nations de l'univers étaient unanimes à jurer que l'on ne reverrait jamais plus de guerre comme celle qui venait de se terminer.

Pendant les premières années qui ont suivi le traité de Versailles, le peuple canadien reprit courageusement sa marche vers la conquête de ses destinées, pleurant en silence la perte de milliers de ses fils qui reposent en terre étrangère.

En 1922, à Ottawa, les crédits annuels du ministère de la Défense nationale étaient réduits de deux millions et demi de dollars. Le Canada poursuivit cette campagne pacifiste pendant 15 ans. Mais en 1937 on augmenta considérablement le budget de la défense nationale. On annonça un programme qui comprenait la réorganisation de nos forces militaires, navales et aériennes. Cela pouvait donner à croire aux belliqueuses nations d'Europe que nous abandonnions, comme elles, la politique de Versailles et que nous adoptions le principe de la paix armée.

Cette nouvelle orientation provoqua une vive réaction dans le public et dans une certaine presse. Ici même, à la Chambre des communes, des députés protestèrent aussi énergiquement que possible contre ce qui semblait être des préparatifs préliminaires en vue d'une participation à un conflit européen éventuel.

Le peuple canadien reçut alors des paroles d'assurance. Le Gouvernement prétendit, par la bouche de ses ministres les plus autorisés, que les crédits militaires considérables ne devaient servir qu'à la défense nationale proprement dite, qu'à la défense du Canada seulement.

En 1938, le Canada participa davantage à la course aux armements. Nouvelle augmen-